



La commission Culture
de la commune de Fontenay-lès-Briis
organise
Le salon d'Art "Fontenay En Arts"
17 et 18 mai 2025

REGLEMENT DE PARTICIPATION

Article 1	Le Salon d'Art se tiendra dans les salles « des Marronniers ». Il aura pour nom : « Fontenay En Arts ». Il ouvrira ses portes du samedi 17 au dimanche 18 mai 2025 inclus. Les heures d'ouverture au public seront de 10h à 18h ; l'entrée est gratuite. Le vernissage se déroulera le samedi 17 mai 2025 à 11h30 sous la présidence de Thierry DEGIVRY, Maire de Fontenay-lès-Briis.
Article 2	Le salon Fontenay En Arts est réservé aux artistes fontenaysiens ou à ceux participant aux activités d'art de Fontenay-lès-Briis. Sont admis les dessins, gravures, pastels, diverses techniques de peinture gouaches, aquarelles, huiles, techniques mixtes, sculptures et photos. Les salles d'exposition des Marronniers seront réparties comme suit : • La salle du "Pavier" sera réservée aux œuvres des enfants des accueils périscolaires. • La salle principale et le hall d'entrée au rez-de-chaussée accueilleront les œuvres sélectionnées par le jury d'admission ainsi que celles de l'artiste mis à l'honneur. Les salles et couloirs à l'étage de ce bâtiment accueilleront les œuvres non retenues par le jury dans la salle principale.
Article 3	Le Salon comporte un jury d'admission. Un Jury se réunira le 28 mars 2025 et déterminera les œuvres admises au vu des photos numériques envoyées, au plus tard le 15 mars 2025, qui devront être de bonne qualité et en haute définition. Les photos imprimées sur papier ne sont pas souhaitables. Le Comité d'organisation, à sa convenance, se réserve le droit de refuser des œuvres. <u>Un artiste reproduisant une œuvre devra mentionner cet emprunt.</u> Le Comité est également souverain dans l'emplacement des œuvres.

Le dépôt des œuvres aura lieu le jeudi 15 mai de 17h à 19h ainsi que le vendredi 16 mai 2025, de 10h à 12h et de 14h à 16 heures au bâtiment des Marronniers,
L'œuvre choisie pour le catalogue devra impérativement être exposée au salon
Le retrait des œuvres s'effectuera le dimanche 18 mai 2025 à partir de 18 heures.
Les œuvres présentées ne pourront pas être retirées pendant la durée de l'exposition.

Article 5

La participation est gratuite.

- **Chaque artiste peintre ou photographe admis à participer à l'exposition pourra exposer :**
 - **ou 3 œuvres** pour les formats compris entre **F6** (41 x 33 cm) et **F15** (65 x 54 cm) ou similaires,
 - **ou 2 œuvres** pour les formats entre **F20** (73*60) et **F40** (100*81) ou similaires,
 - le jury se réserve le droit de ne présenter qu'une des œuvres dans la salle principale, les autres pouvant être exposées dans les autres espaces du bâtiment.
 - **Ces dimensions s'entendent cadre compris.**

Ces œuvres devront être **munies d'un système d'accrochage robuste, faute de quoi elles ne pourront être acceptées**, et porter au verso le nom et l'adresse de l'exposant. L'accrochage sera effectué sous la seule responsabilité des organisateurs.

Pour la bonne tenue du salon les œuvres seront encadrées sobrement ou auront le chant recouvert.

Lors du dépôt, **les œuvres qui dépasseront ces dimensions seront refusées**

- **Pour les sculptures** chaque artiste peut exposer un maximum de **2 pièces**. Les œuvres seront installées sur des tables ; chaque artiste doit **fournir les socles** (si besoin) **convenant au bon maintien des œuvres**. Le nom de l'exposant sera indiqué sous la sculpture. **L'ensemble des sculptures de chaque exposant ne devra pas excéder 1 m² au sol**. L'espace disponible ne permet pas l'exposition de sculptures monumentales.

Un artiste **exerçant dans plusieurs disciplines** peut exposer **3 œuvres** au maximum.

Les artistes sont libres de vendre leurs œuvres présentées

En cas de vente, l'artiste s'engage à verser sous forme de don 10% du montant de la vente au profit du CCAS de Fontenay-lès-Briis

Les personnes qui ne souhaitent pas vendre leurs œuvres devront indiquer **une valeur d'assurance** et préciser la mention **"réservé"**.

Il est souhaitable que les artistes soient présents au vernissage.

Les œuvres présentées dans la salle principale feront l'objet d'un concours soumis au vote du public. L'invité d'honneur sera hors concours.

Le vote sera clos le dimanche 18 mai à 16h30.

Le choix du public sera communiqué le dimanche 18 mai vers 18h et par diffusion (avec photo) dans les supports de communication de la commune.

Article 7

Article 8	Pour les professionnels, l'identification auprès de la maison des artistes est du ressort et de la responsabilité de chaque artiste de même que la déclaration à son centre des impôts en BNC (Bénéfices Non Commerciaux) pour avoir un N° SIRET.
Article 9	Le Comité d'organisation de Fontenay En Arts n'est pas dépositaire des œuvres au sens donné par le code civil, mais seulement détenteur à titre précaire. Les organisateurs ne pourront donc, en aucun cas, encourir une quelconque responsabilité en cas de vol, incendie, perte, détérioration, etc.... <u>L'assurance des œuvres exposées reste à la charge des exposants ainsi que le transport.</u> L'exposant s'engage à assurer ses biens et renonce à recourir contre l'organisation. <u>Il est demandé que chaque exposant participe aux permanences du salon pendant le week-end</u> selon un planning défini au préalable.
Article 10	Le fait de participer à l'exposition implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.
Article 11	Un catalogue sera édité. L'artiste est tenu de faire parvenir, avec le bulletin de participation, un visuel permettant l'édition de ce catalogue (<u>Photos au format numérique</u>), portant le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre, la technique et le prix de vente le cas échéant.
Article 12	Toute correspondance, concernant "Fontenay En Arts", est à adresser à : Fontenay En Arts Anne-Rose NORDBERG 1 place de la Mairie 91 640 Fontenay-lès-Briis Ou FLBexpo@fontenay-les-briis.fr

DATES IMPORTANTES À RETENIR

Samedi 15 mars	18h	Clôture des candidatures
Vendredi 28 mars	9h30 – 12h	Réunion du jury d'admission
Judi 15 mai Vendredi 16 mai	17h – 19h 10h/12h – 14h/16h	Dépôt des œuvres (Bât. Marronniers)
Samedi 17 / dimanche 18 mai	10h – 18h	Accueil du public
Samedi 17 mai	11h30	Vernissage
Dimanche 18 mai	17h	Spectacle des Dames de Cœur
Dimanche 18 mai	18h	Proclamation prix du public
Dimanche 18 mai	18h – 19h30	Retrait des œuvres